

DECISION DU MAIRE 2024/064

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché de
conception et
réalisation d'une
piste de pumtrack**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de de procéder à la conception et la réalisation d'une piste de pumtrack,

Vu les candidatures et les offres des entreprises réceptionnées par la Commune

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de conception et de réalisation d'une piste de pumtrack à l'entreprise THIVENT – 630, Route de la Clayette – 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN

ARTICLE 2 : le montant des travaux **est ainsi porté à 127 818,64 € HT soit 158 205,77€ TTC**

ARTICLE 3 : le présent marché sera notifié sur la plateforme Territoire Numérique.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 21 Novembre 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

